

20240208_DL_01

OBJET : Attribution du marché
« Conception, déploiement,
exploitation et maintenance d'une
infrastructure de réseau bas débit
et de cas d'usages d'objets
connectés »

Date de convocation :
01 février 2024

Date de séance :
08 février 2024

Date d'affichage :
13 février 2024

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 9

*Séance en présentiel et en
visioconférence*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaiet présents : M. VARLET Philippe, Mme DELETRE Margaux, M. PARSIS Laurent, M. FAUVET Frédéric, Mme LHOMME Brigitte, Mme MAILLE-BARBARE Françoise.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoir :

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe.
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à Madame DELETRE Margaux.
M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à M. PARSIS Laurent.

Le présent marché a pour objet la conception, le déploiement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des solutions nécessaires à la mise en œuvre de "démonstrateurs" de projets d'objets connectés sur le territoire de Somme Numérique. Ces "démonstrateurs" correspondent à des cas d'usages identifiés sur les territoires pilotes et volontaires.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 20 octobre 2023 ayant pour objet « Conception, déploiement, exploitation et maintenance d'une infrastructure de réseau bas débit et de cas d'usages d'objets connectés »
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 08 février 2024 pour l'attribution de cet accord-cadre.
- Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché ;



DELIBERE

ARTICLE 1 : Le marché intitulé « Conception, déploiement, exploitation et maintenance d'une infrastructure de réseau bas débit et de cas d'usages d'objets connectés » est attribué à la société suivante : AXIONE SAS

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution ce marché au cocontractant retenu.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.